

Assurance annulation pour hébergement Secure Residence

Aperçu des prestations

Prestations d'assurance en CHF

Frais d'annulation max. 30'000.–

Prime **4.5% du prix de l'arrangement**



Frais d'annulation

Prise en charge des coûts dans les cas suivants :

- Maladie grave (y compris le diagnostic d'une maladie épidémique ou pandémique telle que p. ex. la COVID-19), accident, décès et complications liées à la grossesse
- Atteinte aux biens de l'assuré à son domicile
- Retard ou panne des moyens de transport durant le voyage aller
- Si des grèves rendent impossible la réalisation du voyage (à l'exception des grèves de la société organisatrice du voyage ou de ses prestataires)
- Dangers sur le lieu de destination tels que guerres, attaques terroristes ou troubles en tout genre sur le lieu de destination, pour autant que les services officiels suisses (DFAE) déconseillent d'effectuer le voyage
- Catastrophes naturelles sur le lieu de destination mettent en danger la vie de la personne assurée
- Changement inattendu de la situation professionnelle (chômage ou entrée en fonction)

Les billets de manifestations sont également

Remarques importantes

- Valable dans le monde entier pour une durée de validité jusqu'à trois ans.
- Les montants de couverture s'entendent par cas ou par événement.
- L'assurance peut également être souscrite par des personnes domiciliées à l'étranger, pour autant que le voyage ait été réservé en Suisse.

Les conditions générales d'assurance sur www.allianz-travel.ch/cga s'appliquent. Les prestations et événements couverts ainsi que les exclusions et les restrictions de prestations sont détaillées dans nos conditions générales d'assurance (CGA).